

Tarif 590 et formulaire de facturation uniformisé

pour la facturation des traitements de médecine complémentaire

Chère thérapeute,
Cher thérapeute,

Des étapes importantes ont été franchies dans le domaine de la médecine complémentaire au cours de ces dernières années. Un pas important vers la professionnalisation a été accompli avec la création de diplômes reconnus au niveau fédéral. Des mesures de professionnalisation ont également été introduites concernant la facturation des prestations de médecine complémentaire. De plus, la digitalisation croissante exige une uniformisation de la facturation, afin de pouvoir traiter avec efficacité le volume important des factures de médecine complémentaire.

Vous vous êtes fait enregistrer pour une ou plusieurs méthodes ou professions de la médecine complémentaire. Les factures pour vos patients ou clients doivent être établies selon le Tarif 590 avec un formulaire de facturation uniformisé. Le Tarif 590 est un standard valable dans toute la Suisse pour la facturation des prestations de médecine complémentaire. Les organisations professionnelles ont rédigé des tables de correspondance, de façon à ce que les chiffres tarifaires puissent être attribués à votre méthode enregistrée. Vous les trouverez sur les pages Internet des organisations professionnelles participantes.

Nous vous recommandons d'utiliser un logiciel professionnel. Celui-ci a pour avantage d'actualiser automatiquement les structures tarifaires et de comprendre souvent des fonctionnalités supplémentaires (p. ex. gestion des adresses, gestion des délais, comptabilité), qui sont importantes pour le quotidien professionnel d'un thérapeute. Les offres des différents fournisseurs de logiciel proposent une solution adaptée aux divers besoins: depuis des versions gratuites jusqu'aux applications professionnelles pleinement développées. Vous trouverez une liste des fournisseurs de logiciel sur la page Web de votre organisation professionnelle et des assureurs.

En alternative, vous pouvez télécharger gratuitement le formulaire de facturation PDF auprès des centres d'enregistrement (APTN / myASCA / myEMR / SPAK). Il existe un guide d'utilisation du formulaire de facturation PDF. Veuillez noter que le formulaire de facturation PDF constitue une solution pour les thérapeutes qui établissent peu de factures par semaine. Aussi bien le formulaire de facturation PDF qu'un logiciel reconnu comportent un code de matrice 2D pour la sécurité contre la falsification de vos factures. Il n'est par conséquent pas possible d'utiliser des formulaires propres pour la facturation avec une assurance-maladie. Pour la facturation, vous devez en outre disposer d'un numéro RCC, que vous obtenez lors de votre enregistrement.

Nous avons d'autre part rédigé à votre intention un document avec les questions & réponses les plus fréquentes (FAQ) sur de nombreux thèmes concernant la facturation avec le Tarif 590 et le formulaire de facturation. Vous trouverez également auprès des centres d'enregistrement les adresses e-mail de tous les assureurs maladie participants et des organisations professionnelles impliquées pour vos questions spécifiques.

Veuillez noter que les centres d'enregistrement ne répondent pas aux questions sur le Tarif 590 ou la facturation de vos traitements. La facturation selon le Tarif 590 ne garantit en outre pas la prise en charge automatique des coûts par un assureur-maladie.

Nous vous remercions de votre coopération. Vous contribuez ainsi considérablement à la professionnalisation de votre profession.

Assureurs participants (groupe des assureurs)



Association professionnelles participantes

